

<p>Principales caractéristiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Support d'investissement : obligations émises par la SAS weeXimmo A2 ✓ weeXimmo A2 a consenti un prêt à In Situ Promotion pour le refinancement de ses fonds propres dans l'opération de promotion Le Manoir du Ter, à Ploemeur ✓ Investissement sécurisé par la surface financière du groupe partenaire d'in Situ et par une délégation de paiement de la SCCV Ploemeur Sainte-Anne ✓ Montant levé : 200.000 € ✓ Nombre d'investisseurs : 32 ✓ Taux d'intérêt : 10 à 12 % par an, selon montant investi, coupon payable au remboursement des obligations ✓ Date d'émission : 28/02/17 ✓ Echéance contractuelle : 28/02/19
<p>Grandes lignes de l'opération de promotion</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le programme est conduit à Ploemeur, commune de l'agglomération de Ploemeur, sur un positionnement de standing (localisation, environnement, prestations). Il développe 31 lots sur 3 bâtiments (dont un manoir rénové), vendus au prix moyen de 3.566 €/m2. ✓ Le programme est conduit par In Situ Promotion, promoteur avec lequel Jean-Christophe Ginet, fondateur de weeXimmo, a déjà réalisé un co-investissement à Blois, débouclé fin 2016. ✓ Courant avril 2017, le promoteur a décidé de partager l'opération en co-promotion avec un groupe de BTP de bonne taille (CA 1 md€) pour en partager le risque opérationnel et financier. Dans la mesure où il n'était alors plus possible de co-investir dans la SCCV, nous avons transformé notre concours en prêt de 200.000 € à In Situ Promotion, sécurisé par une délégation de paiement sur son compte-courant dans la SCCV porteuse du projet. Notre position d'investisseur se trouve donc bonifiée.
<p>Avancement au 15 février 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les travaux sont quasiment terminés, mais le retard pris par Enedis pour raccorder le site en électricité (début avril 2019) ne permettra de déclarer l'achèvement du programme et de procéder aux livraisons que courant avril 2019. ✓ La commercialisation est terminée : 100 % du CA est vendu. ✓ 40 % du capital des obligations a été remboursé début octobre 2018. En revanche, compte tenu du décalage de la déclaration d'achèvement, la banque ne libérera le solde des fonds propres que courant avril, reportant à fin avril le remboursement de weeXimmo et de ses investisseurs. A noter que ce report n'induit aucun risque additionnel pour les investisseurs. 